

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

BOUSSENS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt-quatre mars à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Présents : M.SANS, Mme GERARD M. RAMEAU,  
M. LIVOTI  
MRS AMOUROUX, CELLIER, ROQUEBERT, DESHONS,  
Mmes AGUILA, COURTOUX, DALLA-ZANNA, GRANGE,  
SANDY

Absents excusés : Mme AIMONE-CAT (Proc à Mme  
GERARD) M. EVIN (Proc. à Mme DALLA ZANNA)

M. Antoine LIVOTI a été élu secrétaire,

### D.C.M. N°4- 2 : Réfection de la toiture de la salle omnisports, marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au CM que les travaux de rénovation de la toiture de la salle de sports ont été décidés et que les maîtres d'œuvres : Bernard MONIER et Christian JARROT de Labarthe sur Lèze ont été désignés lors de la réunion du 13 janvier 2022. Il explique qu'il est nécessaire de valider le montant des prestations de ce dernier, telles que définies sur l'acte d'engagement. Les honoraires sont ainsi calculés :

Le montant des travaux avait été évalué à : 490000 euros HT.

Le taux des honoraires pour la mission de base est de 9,5% soit : 46550 euros HT.

Le taux de la mission OPC est de 1,5% soit : 7350 euros HT.

Où l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- D'accepter le montant des prestations établi par les Maitres d'œuvres : Mrs Bernard MONIER et Christian JARROT pour :

- Mission de base : 46550.00€ HT
- Mission OPC : 7350.00€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 29/03/2022

En Mairie, le 28/03/2022



